

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **859/2026/DAF**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : Prix Pépîte Nord-Aquitain remporté par Jean-Paul HOUSSIER

A l'issue du Prix Pépîte 2026 dédié à l'entrepreneuriat étudiant qui a eu lieu à Poitiers le 30/06/2026, l'étudiant Jean-Paul HOUSSIER (inscrit au dispositif Pépîte Campus Nord-Aquitain Limoges en tant qu'étudiant entrepreneur) a remporté le prix Pépîte Nord-Aquitain d'une valeur de 2000€.

1000€ seront versés par l'Université de Poitiers, et 1000€ doivent être versés par l'Université de Limoges.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 28
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 28
Pour : 28
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges